ZONAGE

ZONE URBAINE

- **UHc** — Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l' habitat et des fonctions de centralité
- **UHc1** — Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de fonctions, incitatif à une densification modérée de l'habitat
- **UHh** — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- **UHhl** — Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement.
- **UE** — Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements public et d'intérêt collectifs.

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- **AUHc** — Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

ZONE AGRICOLE

- **A** — Zone Agricole

ZONE NATURELLE

- **N** — Zone naturelle protégée
- **Ne** — Secteur équipé à caractère naturel dominant

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé délimité au titre de l' article L.151.41 du CU
- 1 — N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

- Périmètre de mixité sociale

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU

- Secteur soumis à Orientation d' Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteurs délimités au titre de l'article R.151.37 du CU

- Linéaire de mixité fonctionnelle

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.39 du CU

- Périmètre de densité minimum

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

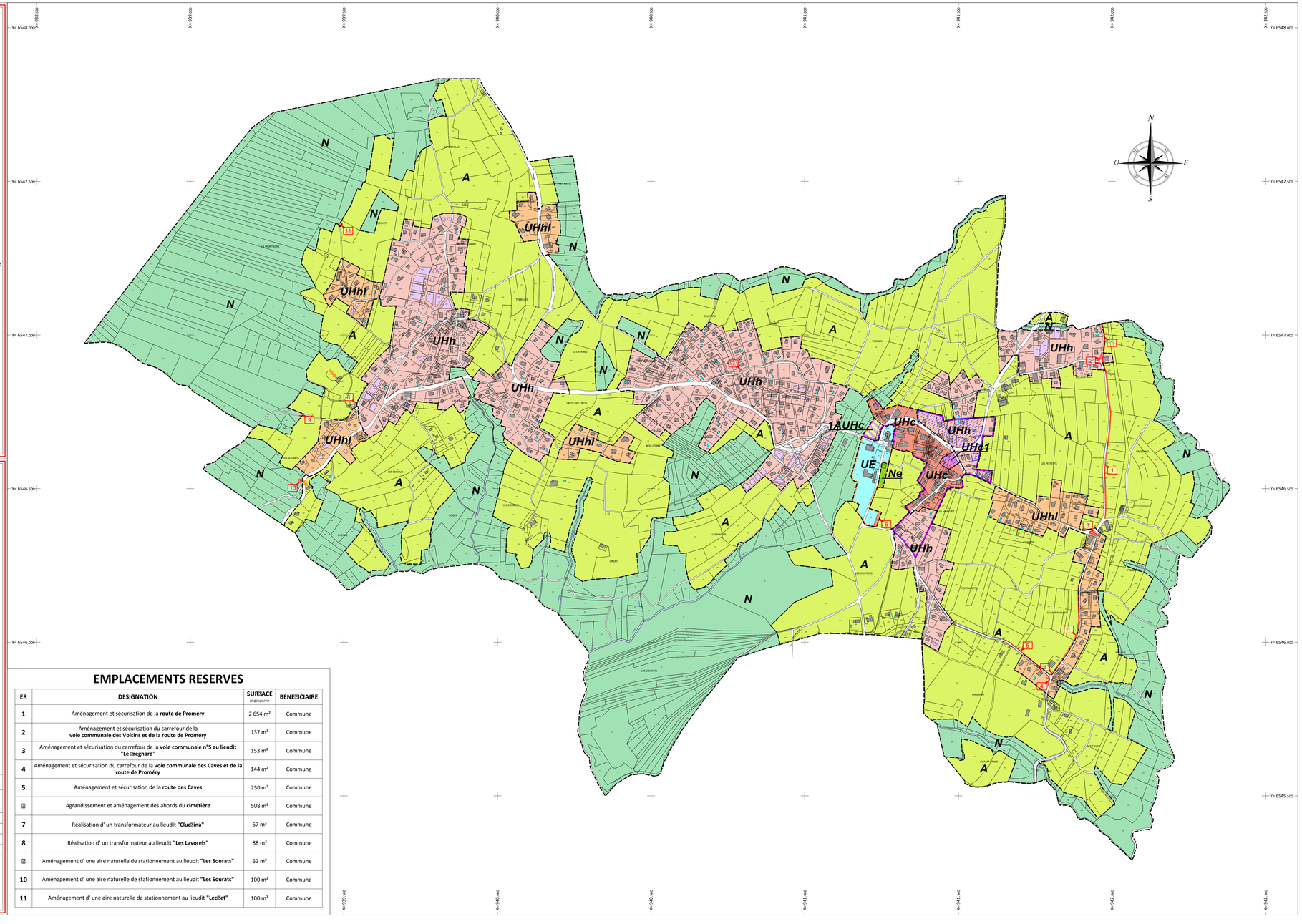

EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement et sécurisation de la **route de Proméry**	2 654 m²	Commune
2	Aménagement et sécurisation du carrefour de la **voie communale des Voisins et de la route de Proméry**	137 m²	Commune
3	Aménagement et sécurisation du carrefour de la **voie communale n°5 au lieudit "Le Bregnard"**	153 m²	Commune
4	Aménagement et sécurisation du carrefour de la **voie communale des Caves et de la route de Proméry**	144 m²	Commune
5	Aménagement et sécurisation de la **route des Caves**	250 m²	Commune
6	Agrandissement et aménagement des abords du **cimetière**	508 m²	Commune
7	Réalisation d' un transformateur au lieudit **"Clusetina"**	67 m²	Commune
8	Réalisation d' un transformateur au lieudit **"Les Lavorels"**	88 m²	Commune
9	Aménagement d' une aire naturelle de stationnement au lieudit **"Les Sourats"**	62 m²	Commune
10	Aménagement d' une aire naturelle de stationnement au lieudit **"Les Sourats"**	100 m²	Commune
11	Aménagement d' une aire naturelle de stationnement au lieudit **"Lecellet"**	100 m²	Commune

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Cuvat

Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Modification n°1 du Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 09/09/2019, approuvant la modification n°1 du P.L.U. de Cuvat,

Monsieur Le Maire,
Dominique BATONNET

PLAN N°3-2a	PROCEDURES				
	ELABORATION		MODIFICATIONS		REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1	*Approuvée le 11/02/2019*	N°1 *Approuvée le 09/09/2019*	N°1	
			N°2	N°2	
			N°3	N°3	
Mise au point					

territoires demain

CONCEPTION
accueil@territoiresdemain.fr

Urbanisté associé
Sous ZAL Sillonnant 4
Allée de la Mouettaz
74000 ANNECY
Vieille Chapelle - entrée Nord
Tél : 04 50 45 09 00

B.E - DESSIN
Agence de St-Julien-en-Genevois
contact@ecarl-geometre.com

SARL ECARNEL GEOMETRE - EXPERT
74 160 BEAUMONT (SIEGE SOCIAL) 74 45 71 37 37
74 160 PRINGY (ST-MARTIN) 74 60 77 77 77
74 480 SILLINGY (ST-MARTIN) 74 60 68 52 74
74 480 SILLINGY (ZA PYCLOUDY) 74 60 68 52 75
74 540 DUINGT 74 60 86 81 71
74 540 SEVRIER 74 60 67 00 00
74 890 BONNE (ZA LA MOTTE) 74 60 25 00 00
74 890 BONNEVILLE 74 60 25 00 00
74 890 CHARVONNEX 74 60 36 00 00
74 890 LA ROCHE-SUR-FORON 74 60 36 00 00
74 890 MARCIGNY 74 60 36 00 00
74 890 MESSIGNY-ET-VANZY 74 60 36 00 00
74 890 PRESILLY (ZA LA MOTTE) 74 60 25 00 00

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2018

ZONAGE

ZONE URBAINE

- **UHc** — Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l' habitat et des fonctions de centralité
- **UHc1** — Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de fonctions, incitatif à une densification modérée de l'habitat
- **UHh** — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- **UHhl** — Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement.
- **UE** — Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements public et d'intérêt collectifs.

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- **AUHc** — Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

ZONE AGRICOLE

- **A** — Zone Agricole

ZONE NATURELLE

- **N** — Zone naturelle protégée
- **Ne** — Secteur équipé à caractère naturel dominant

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

AUTRES

Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

- Espace boisé classé

Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

- Secteur d'intérêt paysager
- Bâtis d' intérêt patrimonial et architectural

Eléments identifiés au titre de l'article L.151.31 du CU

- Aléas miniers

Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Zone humide remblayée
- Trame végétale

Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU

- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

Eléments identifiés au titre de l'article R.151.31 du CU

- Canalisation de transport de Gaz
- Zone non aedificandi et non sylvandi liée à la canalisation de gaz
- Zone de SUP1 liée à la canalisation de gaz

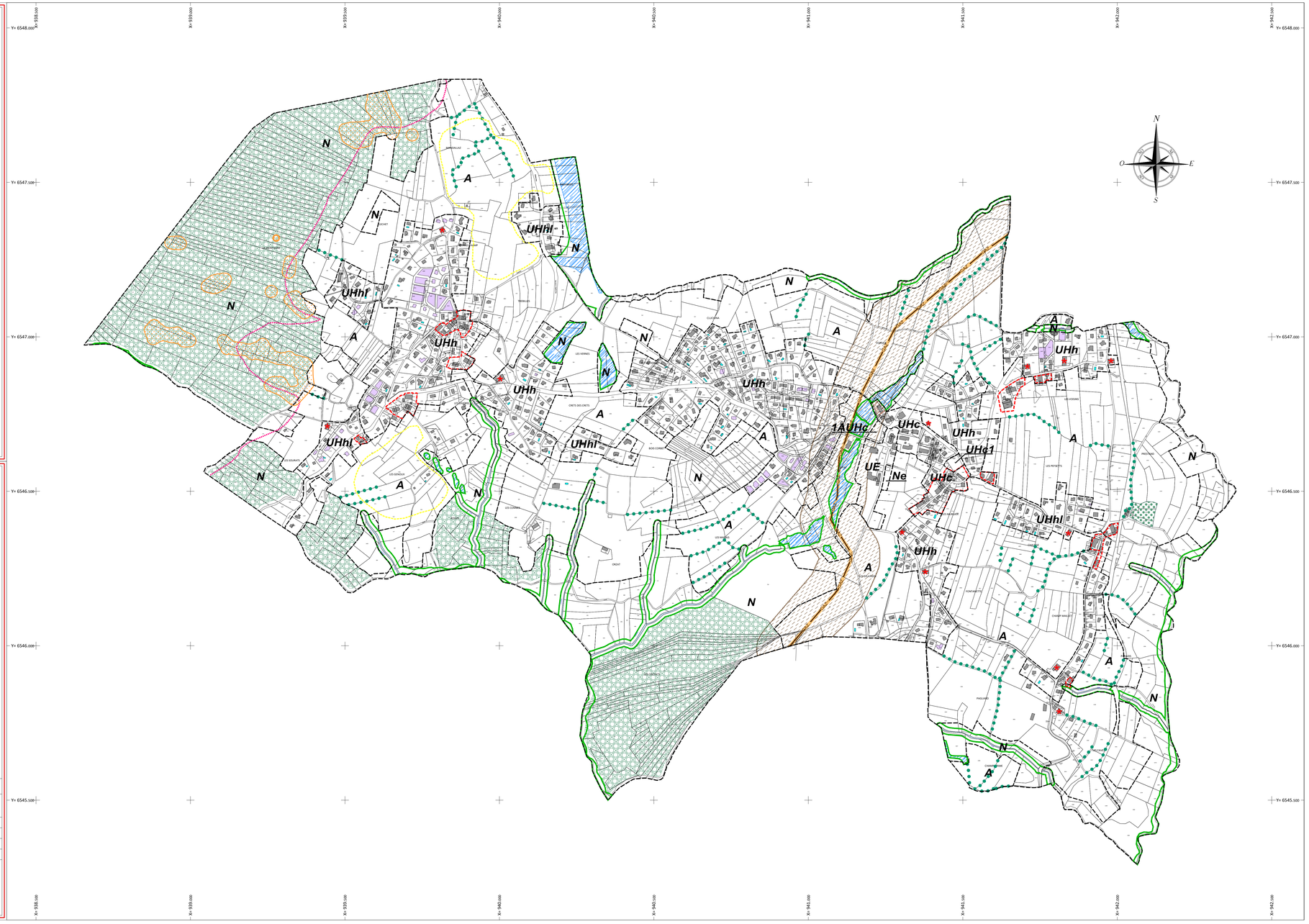

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Cuvat

Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Modification n°1 du Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 09/09/2019, approuvant la modification n°1 du P.L.U. de Cuvat,

Monsieur Le Maire,
Dominique BATONNET

PLAN N°3-2b	PROCEDURES					
	ELABORATION		MODIFICATIONS		REVISIONS	
ECHELLE 1/5000	N°1	*Approuvée le 11/02/2019*	N°1	*Approuvée le 09/09/2019*	N°1	
			N°2		N°2	
Mise au point			N°3		N°3	

territoires demain — CONCEPTION — accueil@territoiresdemain.fr — Urbaniste associée Duo City, bâtiment A 2 rue du Pontetto 38000 Grenoble Tél : 04 76 42 09 42

B.E - DESSIN — Agence de St Julien en Genevois — canel@canel-geometre.com — CANEL GEOMETRE - EXPERT — 75 avenue de la Gare, 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS, Tél 04 50 35 42 17 — 75 rue du Docteur Pierre Ramus, 74100 ANNEMASSE, Tél 04 50 38 76 76 — 1 rue des Alpes, 74370 PLANCHERINE, Tél 04 50 26 93 30 — 1 rue Jean Monnet, 74370 PLAINPALAIS, Tél 04 50 46 07 07 — 1 rue du Docteur Jacquet, 74130 BONNEVILLE, Tél 04 50 25 00 30 — 1 rue des Alpes, 74370 PLAINPALAIS, Tél 04 50 46 07 07 — 1 rue du Docteur Jacquet, 74130 BONNEVILLE, Tél 04 50 25 00 30 — 1 rue des Alpes, 74370 PLAINPALAIS, Tél 04 50 46 07 07 — 1 rue du Docteur Jacquet, 74130 BONNEVILLE, Tél 04 50 25 00 30

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2018